

INTITULE DU POSTE

ENSAP LILLE-2024-1776863-PROF TPCAU cat 2 n°2

**INTITULE LONG DU
POSTE**

Professeur.e / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région Hauts de France
Département : Nord
Adresse : ENSAP Lille 2, rue verte 59650 Villeneuve d'Ascq

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme. L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Le Master CoMUA forme à l'urbanisme.

Afin d'articuler formation initiale et recherche, les quatre domaines d'étude de Master sont liés étroitement aux quatre domaines de recherche du laboratoire, et inversement. L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir). Se développent les questions liées à l'écologie, la circularité (dont le réemploi) et l'utilisation raisonnée des matériaux bio et géo sourcés.

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de l'Ensapl), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche : Conception et société, Territoire en mutation et situations métropolitaines, Histoire-Théorie-Projets et Matérialité, culture et pensée constructives.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social innovant des années 60 et 70 (Architecture XXe siècle), à l'hôpital comme milieu (Hocomi), à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle (Hensa20), aux infrastructures paysagères (Likoto), au métabolisme et morphologies territoriales (Popsu Métropoles et Transitions), aux projets transfrontaliers (chaire Will CROSSPOINT), au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment (Matrice -croissance intelligente durable et inclusive).

L'Ensapl et le Lacth sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille : l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire de formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques, selon un thème proposé par un des quatre domaines de recherche.

DESCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Ce poste de Professeur.e TPCAU Catégorie 2 a pour objectif de renforcer à l'ENSAP de Lille l'enseignement du champ TPCAU autour des enjeux contemporains de **la transformation de l'existant** au prisme **des enjeux environnementaux** actuels.

La situation contemporaine incite à de nouvelles considérations au sujet du devenir de l'architecture comme des paysages. Elle interroge les formations, les doctrines et postures, et motive les initiatives scientifiques et pédagogiques qui visent de meilleures connaissances historiques et techniques des constructions, de leur sauvegarde, de l'intervention et de l'adaptation raisonnée aux usages contemporains (confort, énergie, bilan carbone).

Il est attendu une proposition pédagogique claire et un positionnement argumenté sur ces enjeux et problématiques. Ils doivent permettre de comprendre l'orientation pédagogique et les appétences disciplinaires du/ de la candidat.e. Sa capacité à effectuer des liens transversaux et à problématiser des axes de recherche sera appréciée.

Selon le profil du/de la candidat.e et ses motivations ou intérêts, il/elle inscrira sa proposition pédagogique :

- soit dans le Domaine d'Etudes "Histoire Théories et Projets" dont les connaissances et pratiques de l'histoire et des théories de l'architecture sont considérées comme opératoires dans la pratique de la conception avec l'existant, selon des méthodes et approches spécifiques, de type diagnostique par exemple.
- soit dans le Domaine d'Etudes « Conception » dont les enseignements concentrent leur attention sur les dimensions culturelles de la complexité.

Charges pédagogiques :

Elles seront précisées en fonction du candidat retenu, et correspondent pour le moment, à :

- l'enseignement du projet en Licence (**128h**), encadrement d'un atelier TPCAU en collaboration avec l'équipe pédagogique, sur l'un des thèmes abordés par les semestres de Licence, S1/S2 « l'entrée en matières », S3 : « Concevoir avec l'existant », S4 « L'habiter », S5 « Initiation au projet urbain » et S6 « Projet de synthèse »
- l'enseignement du projet en master (**144h**), encadrement d'un atelier TPCAU en collaboration avec l'équipe du domaine d'étude, dans lequel sont intégrés les étudiants de M1, M2 et PFE, prioritairement des Domaines d'Etudes « Histoire » ou « Conception ».
- En outre, le candidat devra faire une proposition d'un enseignement complémentaire (**24h** : CM, Exploratoire...) venant enrichir l'approche spécifique du domaine d'étude au sein duquel il souhaite prendre part.
- l'inscription dans l'encadrement de la semaine intensive écologie (**8h**) selon les modalités d'organisations pédagogiques variables selon les années de cette semaine transversale à toutes les promotions étudiantes (propositions d'actions bienvenues).

Autres tâches : direction d'étude des PFE, suivi des stages, participations aux différents jurys, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école (notamment CPS).

CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Compétences liées à la connaissance des pratiques professionnelles, des points de vue théoriques des enjeux contemporains de l'architecture, de la transformation de l'existant, de l'impact environnemental des matériaux, de la rénovation énergétique et de la sauvegarde et de l'entretien (maintenance) du patrimoine du XX° siècle. Ces compétences peuvent être liées à une pratique professionnelle spécifique, des diplômes spécialisés français ou étrangers ou (et) des productions scientifiques associées.
- Aptitude à construire des enseignements, à définir des objectifs d'apprentissage ainsi que les méthodes et moyens d'y parvenir, à énoncer et partager les critères d'évaluation formative et certificative qui permettent de les vérifier. Aptitude à travailler en équipe et à développer des points de vue transdisciplinaires.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Participation aux activités scientifiques du LACTH (laboratoire de recherche de l'école) : séminaires doctoraux, participation aux projets scientifiques et aux publications du laboratoire.

- Développement de la recherche scientifique dans les domaines des théories et pratiques de la conception architecturale urbaine et paysagère, en synergie avec les domaines de recherche du LACTH (conception, histoire, matérialité et territoire) et le milieu académique (SHS notamment); négociation et développement de projets de recherche impliquant le financement de partenaires extérieurs.

Perspectives d'évolution des charges scientifiques : par rapport aux axes de développement de l'école : négociation et développement de contrats de recherche impliquant le LACTH et des partenaires extérieurs.

3 - Diplômes souhaités ou expérience professionnelle souhaitée

Architecte DPLG ou diplôme équivalent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA P LILLE

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr